



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L' AISNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation d'épandre les cendres issues d'activités de scierie sur le territoire des communes de LEVIGNEN, BONNEUIL-EN-VALOIS, BARGNY et ORMOY-LE-DAVIEN

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté en date du 16 juillet 2015, une enquête publique qui sera ouverte du **lundi 21 septembre 2015 au jeudi 22 octobre 2015 inclus**, dans la commune de LEVIGNEN sur la demande, présentée par la société DEQUECKER, dont le siège social est situé 16, rue du Presbytère – usine Pisseleux – BP 11 – 02 600 VILLERS-COTTERETS, en vue d'obtenir l'autorisation d'épandre sur le territoire des communes de LEVIGNEN, BONNEUIL-EN-VALOIS, BARGNY et ORMOY-LE-DAVIEN, les cendres issues des activités de scierie qu'elle exploite sur le territoire de la commune de VILLERS-COTTERETS.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, l'avis émis par l'autorité environnementale ainsi que toute information relative à l'enquête publique sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne (www.aisne.pref.gouv.fr).

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale, dans les mairies de LEVIGNEN, BONNEUIL-EN-VALOIS, BARGNY, ORMOY-LE-DAVIEN et VILLERS-COTTERETS aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de LEVIGNEN, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent être également demandés auprès de M. Eric CHARPENTIER, responsable du projet de la société DEQUECKER au 16, rue du Presbytère – usine Pisseleux – BP 11 – 02 600 VILLERS-COTTERETS, tel 03 23 96 52 90 ou à la Direction départementale des territoires, Service Environnement, Unité gestion des ICPE, Déchets.

Monsieur François ATRON, ingénieur divisionnaire des T.P.E., en retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur et Monsieur Christian DEVOS, directeur d'école, en retraite, a été désigné comme suppléant ; M. François ATRON siègera pour recevoir les observations du public aux dates, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEU
Lundi 21 septembre 2015	10H00 – 12H00	LEVIGNEN
Mardi 29 septembre 2015	15 H00 – 18H00	LEVIGNEN
Mercredi 7 octobre 2015	10H00 – 12H00	LEVIGNEN
Samedi 17 octobre 2015	9H00 – 12H00	LEVIGNEN
Jeudi 22 octobre 2015	17H00 – 19H00	LEVIGNEN

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), à la mairie de LEVIGNEN et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susvisée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus d'exploiter.

Pour le directeur départemental des territoires et par délégation,
Le responsable d'unité,


Thomas BOSSUYT